



PROCES VERBAL N° 4

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion du : **Lundi 4 décembre 2023**

Présents : Madame Claudette AGERT,
Messieurs José DUARTE, Roland GENIEYS, Daniel SALDANA, Didier
WALASZEK

Assiste : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

*Le Procès-Verbal n° 3 est lu et approuvé.
Le Procès-Verbal n° 3 est validé par la C.F.T.I.S.*

PROCHAINE REUNION LE 15 JANVIER 2024

Glossaire :

C.F.T.I.S. : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

A.O.P. : Arrêté d'Ouverture au Public

A.A.C. : Attestation Administrative de Capacité

PV CDS : Procès-Verbal de la Commission De Sécurité

SYN : Terrain Synthétique



PROCES-VERBAL N° 4

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

INFOS : Les présents « classements Ed 2021 » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la CFTIS après vérification et confirmation.

PV CFTIS N° 05 du 14.12.2023 – INSTALLATIONS

JACOU - STADE YVES MANDLER 2 - NNI 341200102

Elle constate la dégradation des points de pénalty et demande qu'ils soient réparés.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 06/10/2033, sous réserve de la réparation des points de penalty avant le 31/05/2024 (photos à fournir à la C.R.T.I.S.).

MONTPELLIER - STADE BERNARD GASSET 05 - NNI 341720405

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 27/12/2033, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31/05/2024.

TOULOUSE - STADE AMOUROUX 2 - NNI 315553302

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/09/2027.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENTS

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

LAVALETTE – Stade MUNICIPAL – NNI 111990101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 04.03.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 28.11.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 28.11.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 24.11.2023,

Manque clôture installation, limite de propriété

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 04.12.2033

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

ST LAURENT D'AIGOUZE – Stade PAUL HUGON – NNI 302760101

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 22.03.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 24.10.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 24.10.2023 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 15.10.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 04.12.2033

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

REDESSAN – Stade GERARD MONI – NNI 302110201

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 15.07.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 24.04.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 25.04.2023 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 25.04.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 04.12.2033

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

MONTAREN ET ST MEDIERS – Stade MUNICIPAL – NNI 301740101

Cette installation était classée Niveau T5 PN jusqu'au 30.01.2023

À la suite de nos courriers du 07.11.2023 et du 21.11.2023, restés sans réponse, cette installation n'est plus utilisée pour des compétitions officielles,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 04.12.2033

ROCHFORT DU GARD – Gymnase JEAN GALIA – NNI 302179901

Cette installation était classée Niveau Futsal 4 jusqu'au 23.09.2023

À la suite de nos courriers du 07.11.2023 et du 21.11.2023, restés sans réponse, cette installation n'est plus utilisée pour des compétitions officielles,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 04.12.2033

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

- 1.3 Changements de Niveau de classement

TOULOUSE – Stade AMOUROUX 1 – NNI 315553301

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 02.11.2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T7 PN en date du 04.12.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 04.12.2023 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 04.12.2033

TOULOUSE – Stade AMOUROUX 2 – NNI 315553302

Cette installation est classée Niveau T7 SYN jusqu'au 14.11.2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 SYN en date du 04.12.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 04.12.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 22.01.2018,
- Rapport Labosport en date du 13.09.2017,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

2. RETRAIT DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux

EAUNES – Salle ARIANE – NNI 311659901

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 4 en date du 18.10.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 18.10.2023 par la CRTIS,

- PV C.S. du 23.07.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 04.12.2033

4.2 Confirmations de niveau de classement

BOULOC – Salle Polyvalente – NNI 310799901

Cette installation était classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 18.04.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Futsal 3 en date du 27.11.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 28.11.2023 par la CRTIS,
- PV C.S. du 11.09.2014,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 3 jusqu'au 04.12.2033

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

NEZIGNAN L'EVEQUE – Stade MUNICIPAL – NNI 341820102

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 SYN en date du 06.10.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 20.07.2023 par la CRTIS,
- Rapport Labosport en date du 31.08.2023

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 SYN jusqu'au 04.12.2033

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

JACOU – Stade YVES MANDLER 2 – NNI 341200102

Cette installation est classée Niveau T6 SYN jusqu'au 06.10.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 SYN en date du 31.05.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 08.06.2023 par la CRTIS,
- A.O.P. en date du 13.08.2015,
- Rapport Novarea en date du 03.11.2023

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

MONTPELLIER – Stade BERNARD GASSET 02 – NNI 341720402

Cette installation est classée Niveau T3 SYN jusqu'au 09.11.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 SYN en date du 27.11.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 24.10.2023 par la CRTIS,
- Rapport Labosport en date du 16.06.2023

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T3 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

MONTPELLIER – Stade BERNARD GASSET 05 – NNI 341720405

Cette installation est classée Niveau T5 SYN jusqu'au 27.12.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN en date du 27.11.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 24.10.2023 par la CRTIS,
- Rapport Labosport en date du 16.06.2023

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU T5 SYN** et transmet la demande à la CFTIS pour décision

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

MONTARNAUD – Gymnase YANNICK NOAH – NNI 341639901

Cette installation était classée Niveau Futsal 3 jusqu'au 20.06.2023

À la suite de nos courriers du 07.08.2023 et du 21.11.2023, le Conseil départemental, propriétaire du gymnase, nous informe que l'installation n'est plus utilisée,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 04.12.2033

MURVIEL LES BEZIERS – Salle OMNISPORT – NNI 341789901

Cette installation était classée Niveau Futsal 3 jusqu'au 28.05.2023

À la suite de nos courriers du 03.09.2023 et du 21.11.2023, restés sans réponse, cette installation n'est plus utilisée pour des compétitions officielles,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 04.12.2033

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

ST GERMAIN BEL AIR – Stade MUNICIPAL – NNI 462670101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 10.09.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 27.11.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 16.06.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 16.06.2003,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 04.12.2033

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

- 1.3 Changements de Niveau de classement

ST SULPICE LA POINTE – Stade MOLETRINCADE 1 – NNI 812710101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 19.04.2028

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 en date du 03.10.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 02.10.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 05.10.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 04.12.2033

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

***Vu le règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives
adopté par l'assemblée générale de la FFF le 12 mars 2021.***

La CRTIS rappelle que le classement de l'éclairage d'une installation est effectif uniquement lorsque l'installation est classée.

DOCUMENTS A FOURNIR :

AVIS PREALABLE :

- *Un imprimé de demande d'avis préalable pour un classement d'un éclairage daté et signé par le propriétaire de l'installation.*
- *Une Etude d'éclairage*
- *Un Plan de l'aire de jeu (1/200ème) avec indication cotée des projecteurs par rapports aux lignes de touche et de but.*
- *Un Plan de masse (1/500ème)*

CLASSEMENT INITIAL (Foot A11) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

En cas de demande de classement initial sans avoir obtenu au préalable un avis favorable de la CRTIS, le dossier sera complété par les documents demandés pour un dossier d'avis préalable (Voir ci-dessus).

CLASSEMENT INITIAL (Futsal) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage Futsal (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*
- *Un rapport de vérifications des installations électriques émanant d'un organisme de contrôle technique accrédité*
- *Un plan de coupe précisant la hauteur minimum de feu.*

CONFIRMATION DE CLASSEMENT :

- *Un imprimé de demande de confirmation de classement d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

AUZAT – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 90300201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 07.12.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 23.11.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 138 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 04.12.2025

LUZENAC – Stade PAUL FEDOU – NNI 91760101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 30.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 07.11.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 306 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 04.12.2025

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

CUXAC D'AUDE – Stade MUNICIPAL – NNI 111160101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 26.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 106 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 04.12.2027

LAVALETTE – Stade MUNICIPAL – NNI 111990101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 01.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 77 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 04.12.2025

1.2 Confirmations de niveau de classement

CARCASSONNE – Stade DE DOMAIRON – NNI 110690601

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 04.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 14.11.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 59 lux (Im) (Non conforme)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.05 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.17 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- *la valeur de l'Eclairage horizontal Moyen (59 Lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (Art 3.2.1 / 75 Lux minimum à la mise en service).*
- *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.05) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1)*
- *La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.17) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1) E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1)*

À la vue des valeurs relevées, la Commission référence l'installation d'éclairage en Niveau E-entraînement jusqu'au 04.12.2025

CASTELNAUDARY – Stade PIERRE DE COUBERTIN – NNI 110760101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 30.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 06.11.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 303 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 04.12.2025

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE L'AVEYRON

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

LUC LA PRIMAUBE – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 121330101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 21.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 14.11.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 234 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 04.12.2025

LUC LA PRIMAUBE – Stade FRANCOIS NIARFEX 1 – NNI 121330201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 21.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 14.11.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 205 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 04.12.2025

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

MENDE – Stade JEAN JACQUES DELMAS – NNI 480950101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 19.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 17.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 311 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 04.12.2025

1.3 Changements de niveau de classement

ST JEAN DU PIN – Plaine de Jeux du PLOS 1 – NNI 302700101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 25.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 29.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 203 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 04.12.2025

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

CASTERA VERDUZAN – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 320830101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 11.02.2018

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 14.11.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 116 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.29
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.48

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 04.12.2025

EAUZE – Stade MUNICIPAL – NNI 321190101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 12.01.2020

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 14.11.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 194 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 04.12.2025

MANCIET – Stade Jean Jacques FLASSAYER – NNI 322270101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15.10.2021

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 14.11.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 140 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 04.12.2025

MIRANDE – Complexe Sportif du HAOURE – NNI 322560101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 12.01.2020

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 15.11.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 165 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 04.12.2025

PANASSAC – Stade MUNICIPAL – NNI 323040101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 27.05.2020

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 05.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 51 lux (Im) (Non conforme)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.04 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.08 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- *la valeur de l'Eclairage horizontal Moyen (51 Lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (Art 3.2.1 / 75 Lux).*
- *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.04) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1)*
- *La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.08) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1) E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1)*

À la vue des valeurs relevées, la Commission référence l'installation d'éclairage en Niveau E-entraînement jusqu'au 04.12.2025

SEGOUFIELLE – Stade CHRISTIAN RINALDO – NNI 324250101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 11.02.2018

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 19.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 122 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.21
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.48

La hauteur de feu doit être supérieure à 17 mètres

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 04.12.2025

SIMORRE – Stade des TUILERIES – NNI 324330101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 03.08.2020

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02.06.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 04.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 117 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 04.12.2025

1.3 Changements de niveau de classement

PREIGNAN – Stade ALAIN VILLANUEVA – NNI 323310101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13.02.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12.01.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 15.11.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 167 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 04.12.2025

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

BOULOGNE SUR GESSE – Stade CHARLES SURAN N° 1 – NNI 310800201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 29.07.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 24.10.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 174 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.59
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.82

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au **13.11.2025**

1.3 Changements de niveau de classement

ROQUETTES – Stade du CHAMP DU MOULIN 1 – NNI 314600101

L'éclairage de cette installation est référencé en Niveau EEntrainement jusqu'au 14.08.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 21.11.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 146 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au **04.12.2025**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

TARBES – Stade MAURICE TRELUT 2 – NNI 654400102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 22.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 14.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 248 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 04.12.2025

TARBES – Plaine de Jeux RENE VALMY 3 – NNI 654400203

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 14.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 14.09.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 121 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.11 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.30 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.11) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1)*
- *La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.30) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1) E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1)*

À la vue des valeurs relevées, la Commission référence l'installation d'éclairage en Niveau E-entraînement jusqu'au 04.12.2025

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

VENDARGUES – Stade MAURICE TEISSIER – NNI 343270102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 28.11.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 215 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au **04.12.2027**

1.2 Confirmations de niveau de classement

FRONTIGNAN – Complexe Sportif LUCIEN JEAN 3 – NNI 341080103

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 28.07.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 13.11.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 186 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au **04.12.2025**

MONTPELLIER – Stade BERNARD GASSET 02 – NNI 341720402

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 04.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 29.11.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 295 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 04.12.2025

ST ANDRE DE SANGONIS – Stade SANGONIS – NNI 342390101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 16.11.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 14.11.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 121 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 04.12.2025

1.3 Changements de niveau de classement

FRONTIGNAN – Complexe Sportif LUCIEN JEAN 1 – NNI 341080101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 29.11.2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 13.11.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 297 lux (Ied)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 04.12.2027

1. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

2. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

BIARS SUR CERE – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 460290101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 25.11.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 13.11.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 203 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au **04.12.2025**

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

PERPIGNAN – Stade Gilbert BRUTUS – NNI 661360201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 15.11.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 797 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65 (Non conforme)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E5** jusqu'au **04.12.2025**

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

GRAULHET – Stade de L'ESTARIE N° 2 – NNI 811050102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 24.01.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 16.11.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 103 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La hauteur de feu doit être supérieure à 17 mètres

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 04.12.2025

ST JUERY – Stade de L'ALBARET 2 – NNI 812570102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 04.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 08.11.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 135 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.34 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.34) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1)*

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 04.12.2025

1.3 Changements de niveau de classement

ST JUERY – Stade de L'ALBARET 1 – NNI 812570101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 14.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 08.11.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 339 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E5** jusqu'au **04.12.2027**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU TARN ET GARONNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

=====

La Secrétaire
Claudette AGERT

Le Président C.R.T.I.S., L.F.O.
Daniel SALDANA